

**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**AVIS DE LA CCI EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

En matière d'aménagement du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère est amenée à rendre de façon très régulière des avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme ou autre Schémas de Cohérence Territoriale.

Vu les avis donnés depuis l'Assemblée Générale d'octobre 2021 :

COLLECTIVITE	DATE AVIS	OBJET	AVIS
EBER (pour St Clair du Rhône)	13/09/2021	Modification simplifiée n°1 de Saint Clair du Rhône	Favorable
CNDP (Commission Nationale du Débat Public) : A46 Sud	27/09/2021	Contribution d'acteur commune avec la CCIR et la CCI LM sur l'aménagement à 2x3 voies de l'A46 Sud	/
SAINT ALBAN DE ROCHE	18/10/2021	Modification simplifiée n°4 de Saint Alban de Roche	Sans remarque
MORESTEL	22/10/2021	Modification simplifiée n°3 de Morestel	Favorable, remarque suppression taille surface commerciale
SARDIEU	08/11/2021	Préemption commerciale Sardieu	Favorable, soutien périmètre restreint

BOURGOIN-JALLIEU	22/11/2021	Modification simplifiée n°4 (Sétives)	Favorable, remarque concurrence économie proximité
BELLEGARDE POUSSIEU	07/12/2021	Préemption commerciale Bellegarde Poussieu	Favorable, soutien périmètre restreint
ARANDON PASSINS	14/12/2021	Arrêt PLU commune déléguée de Passins	Favorable
JANNEYRIAS	17/12/2021	Arrêt PLU commune de Janneyrias	Favorable, lien DTA Saint Exupéry

Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
Vu la liste présente,  
L'Assemblée donne validation au Président pour engager la CCI dans les avis donnés.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 33

Fait à Vienne, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire

Christophe CARRON  
Président

**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**CESSION DE DROIT AU BAIL ET DES CONSTRUCTIONS DEXIA CLF REGION  
BAIL/CCI NORD ISERE**

Vu la fin du contrat de crédit-bail DEXIA avec cession du bénéfice des constructions sur le magasin C du Port de Vienne Sud Salaise Sablons installé sur la Commune de SALAISE sur SANNE (Isère)

Vu le magasin concerné : un immeuble à usage d'entrepôt d'une surface hors œuvre nette de 2 505 m<sup>2</sup> environ édifié sur un terrain cadastré section AS n°1149 lieudit « Les Blaches » pour une contenance de 55a 00ca.

Vu la signature d'un acte à recevoir par l'Etude notariale VH15 Notaires, 15 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS avec la participation de Maître Fabien SEGUIN notaire associé à VIENNE (38200) 41 quai Riondet

Vu l'accord pour le paiement des frais d'acte d'un montant de 6 200 euros TTC dont 4 000 euros d'honoraires hors taxes, compte tenu de la rédaction spécifique de l'acte à réaliser

Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,

L'Assemblée donne pouvoir au Président de la CCI Nord Isère à l'effet de signer l'acte et donne pouvoir au Président de la CCI Nord Isère pour la résiliation de la Convention d'Occupation de Dépendances Immobilières signée en 2005 entre DEXIA / la CNR et la CCI Nord Isère

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 33

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON

Président





## DELIBERATION ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

### **Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

### **INDEMNITES DE MANDAT POUR LES MEMBRES ELUS DU BUREAU DE LA CCI NORD-ISERE**

Le code de commerce prévoit que les fonctions des membres des établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie sont gratuites. Toutefois, cette gratuité ne fait pas obstacle à l'attribution d'indemnités ou de remboursements de frais dont la liste et le montant sont fixés par arrêté du ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie.

Une indemnité globale pour frais de mandat peut, en outre, être attribuée au bureau par l'assemblée générale, selon un barème fixé par arrêté du ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie. Ce barème tient compte de l'importance des établissements du réseau, déterminée selon le nombre de leurs ressortissants, et de la valeur du point d'indice prévu par le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie.

Seuls les membres du bureau peuvent percevoir une indemnité pour frais de mandat, dont le montant est fixé globalement par l'article A712-2 du code de commerce, en fonction du nombre de ressortissants rattachés à la CCI.

L'indemnité est normalement entièrement dévolue au Président. Toutefois, le bureau peut décider que tout ou partie de cette indemnité sera répartie entre un ou plusieurs autres membres du bureau (art. A712-4).

Elle est exprimée en nombre de points d'indice soit 600 pour la CCINI auxquels peuvent être ajoutés 150 points si plusieurs membres sont concernés par la répartition.

Soit une indemnité globale maximum pour frais de mandat correspondant à la valeur de 750 points.

La valeur du point d'indice est fixée par la Commission Paritaire Nationale servant de base au calcul des rémunérations soit 4,666.

Le Bureau réuni le 3 décembre 2021, a validé la proposition de ne pas modifier le fonctionnement antérieur en faisant bénéficier chaque membre du bureau d'une indemnité de 270 € mensuels et de 1070 € pour le Président.

**L'Assemblée, au vu des propositions qui sont faites, donne validation à l'unanimité pour ces propositions.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

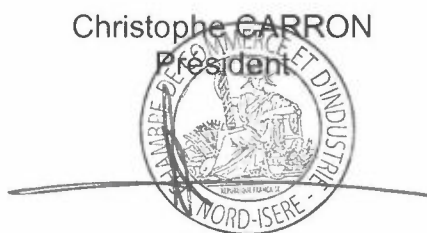
**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**NOUVEAU MEMBRE ASSOCIE**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère compte, aux côtés de ses Membres Elus, des Membres Associés qui sont, selon l'article R711-3 du code du commerce, des personnalités qualifiées détenant des compétences en matières économiques utiles à l'Etablissement public.

Ces Membres participent, au même titre que les Membres Elus, à l'ensemble des travaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, sans pouvoir l'engager sur le plan financier ou contractuel.

Le Président propose la nomination d'un nouveau membre associé en plus des 13 déjà désignés lors de la séance d'installation et rappelle que le règlement intérieur prévoit que leur nombre ne peut dépasser 50% des membres titulaires s'élevant à 40 à la CCI Nord Isère :

**Sébastien FERRY, pour l'entreprise Immobilier Centre d'Investissement, Bourgoin Jallieu est candidat.**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour désigner ce membre en tant que Personne Qualifiée de la CCI Nord Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet :

**Convention de partenariat avec CAPI**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 48 645€ nets

La CCI Nord Isère et la CAPI conventionnent sur un plan d'actions global sur différentes thématiques.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président





**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites.

Descriptif du projet : soutien de la filière logistique et la multimodalité

**Convention de partenariat avec Pil'es**

Il est ainsi décidé :

Le montant de la contribution de la CCI Nord Isère est de 20 000€ HT

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 7 800€ HT

La CCI NORD ISERE et le Pil'es conventionnent pour le soutien de la filière logistique et la multimodalité, La CCI NORD ISERE abonde au développement de l'association via une subvention de 20 000€ HT, Le Pil'es est hébergé dans les locaux de la CCI NI à Villefontaine et verse un loyer annuel de 7 800€ HT.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 32**

**Pierre-Olivier BOYER, représentant de la CCI dans cette instance ne prenant pas part au vote.**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )  
Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : **Convention cadre de partenariat avec VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION**

Il est ainsi décidé : Le montant de l'aide versée à la CCI est de 23 000€ nets et 37 000€ HT

La CCI NORD ISERE et Vienne Condrieu Agglomération conviennent de réaliser un travail partenarial et complémentaire en faveur du développement économique et de l'emploi sur le territoire au travers plusieurs actions :

Gestion de la pépinière Ariane, Développement du market place En bas de ma rue, Sensibilisation des acteurs de la création et Accompagnement de 25 créateurs, Action innovation / industrie, Etude d'impact.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



## DELIBERATION ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

### **Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

### ENGAGEMENTS PAR CONVENTION

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

#### **Convention de partenariat avec CCI Grenoble**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5 000€ HT/an ainsi que la rétrocession des adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI de GRENOBLE.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

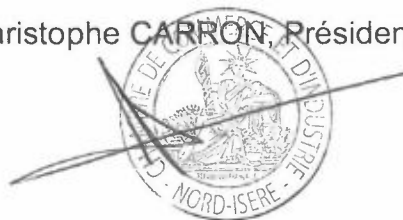
**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI Cantal**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5 000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI du CANTAL.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,**

**L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

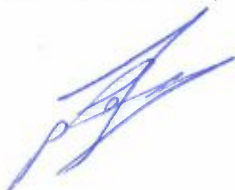
**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI Beaujolais**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI du BEAUJOLAIS.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,**

**L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,**

**L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI Ardèche**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI de l'ARDECHE.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI Puy de Dôme**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI du PUY DE DOME.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,**

**L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président





**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue

**Convention de partenariat avec CCI Drôme**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5000€ HT/an + rétrocession adhésions

Mise à disposition de la plateforme En bas de ma rue pour un montant annuel de 5 000€ HT. Les adhérents étant gérés par la CCI NORD ISERE, les cotisations sont encaissées et la CCI procède à une rétrocession de 40% à la CCI de la DROME.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)  
Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet :

**Convention de partenariat avec BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 49 000€ HT

Mise à disposition des expertises de la CCI NORD ISERE au travers d'un temps agent à hauteur de 80% d'un ETP (équivalent temps plein) en charge de l'économie de proximité.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

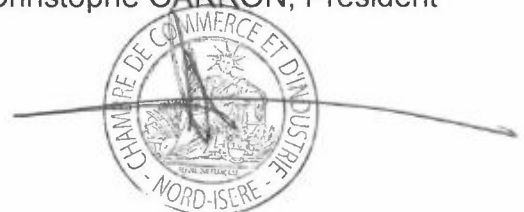
**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet :

**Convention de partenariat avec la Communauté de Communes des VALS DU DAUPHINE**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 20 000€ TTC

La CCI NORD ISERE anime pour le compte de la Communauté de communes Vals du Dauphiné la pépinière Le Cap par la mise à disposition d'un temps agent à hauteur de 40%.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Sponsoring et partenariat pour la saison 2021/2022

**Convention de partenariat avec CS VIENNE**

Il est ainsi décidé :

Le montant de la contribution de la CCI Nord Isère est de 6 500€ HT

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Sponsoring et partenariat pour la saison 2021/2022

**Convention de partenariat avec CSBJ**

Il est ainsi décidé :

Le montant de la contribution de la CCI Nord Isère est de 5 000€ HT

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet :

**Convention de partenariat avec Conseil Départemental 38**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 108 313€ nets

La CCI NORD ISERE et le Département de l'Isère conventionnent sur un plan d'actions global sur différentes thématiques.

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)  
Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

**Convention avec : APEC AUVERGNE RHONE ALPES**

**Il est décidé :**

**Partenariat sur différentes Actions concernant les porteurs de projets avec CCI Occigène à l'attention des jeunes Mise à disposition de résultats d'études sur l'emploi.**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

**Convention de Partenariat 2021-2022 : CCI Nord Isère / GRDF**

**Montant de l'aide versée à la CCI NORD ISERE : 5 000 €**

**Il est décidé :**

**Partenariat sur les Rencontre intercollaborateurs - Formation technique et intervention GRDF pour les collaborateurs CCI NI, les étudiants EGC d'OCClène, les techniciens des collectivités dans le cadre des acteurs du Nord Isère - Atelier ou webinar sur le nouveau décret à destination des grandes entreprises**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président







**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

**Convention de Partenariat 2022 : CCI Nord Isère / PIMMS MEDIATION ISERE**

**Partenariat sur les dossiers de Création - Formalités: Mises en relation réciproques dès détection de besoins chez des porteurs de projet ou entrepreneur établi.**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

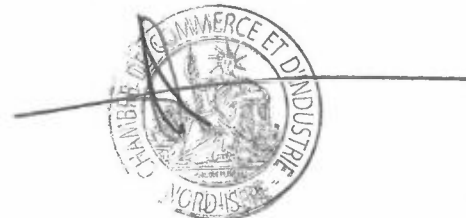
**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire

Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la CCI NORD ISERE à Vienne.

**Convention d'hébergement avec Pro BTP**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 820€ HT / an

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022

Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUDI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de bureaux sur le site de la CCI NORD ISERE à Villefontaine.

**Convention d'hébergement avec Initiative Nord Isère**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5 500€ HT/an

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 31**

**Carole Dreux et Karine Roux représentantes de la CCI dans cette instance ne prenant pas part au vote.**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de bureaux sur le site de la CCI NI à Villefontaine.

**Convention d'hébergement avec AG2R**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 6 000€ HT / an

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Convention de mise à disposition de bureaux sur le site de la CCI Nord Isère à Vienne.

**Convention d'hébergement avec AFQP AURA**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 3 960€ HT/an

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 32**

**Valérie ROBIN ne prenant pas part au vote.**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)  
Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la CCI NORD ISERE à Vienne.

**Convention d'hébergement avec Pro BTP**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 820€ HT / an

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire



Christophe CARRON, Président





**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Descriptif du projet : Mise à disposition de locaux sur le site de la CCI NORD ISERE à Vienne.

**Convention d'occupation du domaine public avec Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Il est ainsi décidé :

Le montant de l'aide versée à la CCI est de 5 965€ nets / mois

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire

Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

**Fonds de concours : Tribunal de Commerce de Vienne**

**Montant de la contribution de la CCI NORD ISERE : 4 000 €**

**Soutien de la CCI au Tribunal de Commerce pour l'année 2022**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire

Christophe CARRON, Président





**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**ENGAGEMENTS PAR CONVENTION**

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

**Pôle Agroalimentaire de l'Isère : Pôle Agroalimentaire de l'Isère**

**Montant de la contribution de la CCI NORD ISERE : 5 000 €**

**Il est décidé :**

**Cotisation annuelle 2022 à l'association Pôle Agroalimentaire de l'Isère valorisant les produits locaux sous marque is(H)ere**

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,  
L'Assemblée donne validation pour cet engagement et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer cette convention de partenariat au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 31**

**MARC LETT ET BERNARD MICOUD représentants de la CCI dans cette instance ne  
prenant pas part au vote**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART, Secrétaire

Christophe CARRON, Président



**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 ),  
Nombre de Membres Elus présents : 33**

**TARIFS 2022**

Vu les tarifs appliqués par Port de Vienne Sud Salaise/Sablons (joint) à appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Vu les explications qui sont données par le Président CARRON,**

**L'Assemblée autorise le Président à faire appliquer les grilles présentées**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Vienne, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président



**PORT DE VIENNE SUD SALAISE/SABLONS**

**SALAISE-SUR-SANNE**

**TARIFS**

APPLICABLES AU 01/01/2022

Majoration de Tarifs 1,00%

Les tarifs du présent barème sont calculés en **HORS TAXES** et ne comprennent pas l'incidence des taxes fiscales qui sont, dans tous les cas, à la charge de l'usager.

**A - OUTILLAGE**

La conduite des engins ne peut-être effectuée que par le personnel du PORT étant habilité sur les différents matériels.

**CHAPITRE 1**

**TARIFS 2022**

(HEURE)

**Prestations de manutention - Engins de manutention (avec conducteur)**

(X2) -PELLE hydraulique automotrice, force de levage 5,5 T. à 12 M. travail benne (1800 à 2500 litres) & crochet	217,85 €
(X2)CHARGEUR 3500 L. force de levage 6 T.	152,91 €
MINI CHARGEUR DE CALE	107,26 €
LOCOTRACTEUR (2 agents : conduite & manœuvre)	291,03 €

**CHAPITRE 2**

**Dépôt de marchandises en magasin et terre-plein**

**TARIFS 2022**

(M<sup>2</sup>)

**1) Magasins couverts et fermés**

**PAR M<sup>2</sup> ET MOIS CALENDRAIRE**

Marchand.gerbables (palettes,balles,colis)	3,19 €
Marchandises non gerbables ou encombrantes	3,19 €
Marchandises Vrac ou en case	3,19 €

**TARIFS 2022**

(M<sup>2</sup>)

**2) Terre-plein**

**PAR M<sup>2</sup> & MOIS CALANDAIRE**

<b><u>1ERE ZONE</u></b> BORD DE QUAI	
sur aire bétonnée	1,40 €
sur autres	1,04 €
<b><u>2EME ZONE</u></b> / AUTRES AIRES	
sur aire bétonnée	1,40 €
sur autres	1,04 €

**CHAPITRE 3****TARIFS 2022**

(Tonne)

**SILO à céréales (blé - maïs - orge - sorgho etc...)-Pesage inclus**

<b><u>ENTREES</u></b>	Cellules/camion	(	
	Cellules/bateau (déchargement en sus)	(	2,07 €
	Cellules/wagons ( traction en sus )	(	
<b><u>SORTIES</u></b>	Cellules/camion	(	
	Cellules/bateau	(	2,07 €
	Cellules/wagon (sans traction)	(	
<b><u>STOCKAGE</u></b>	Cellules banalisées		1,67 €
	par quinzaine pour céréales D75		
	par quinzaine pour autres produits		nous consulter
<b><u>DESINSECTISATION</u></b>	: obligation pour blé et orge		0,91 €

**FREINTE A LA CHARGE DE L'UTILISATEUR****CHAPITRE 4****TARIFS 2022**

(Tonne)

**COMPLEXE ENGRAIS - TRANSBORDEMENT (VRAC ou CONDITIONNES)**

<b><u>VRAC</u></b> (Pesage compris)	Direct bord/Camions (noria en continue/ 1jour 1/2.)		en régie
<b><u>CONDITIONNES</u></b> - (Big-bags 500 kg ou sling-bags de 2000 kg)			
* <b>Cargo-Box cale franche - pointage</b>			
<b>Direct bord/Camions</b> avec présence continue pendant les heures normales			en régie
* <b>Navire avec faux pont, grenier membrure ou ayant subi allègement</b>			
- Prestation identique			en régie
<b>Mise en stockage extérieur/PAL avec reprise ultérieure</b>			
	Chargement camions <u>après franchise 5 jours</u>		en régie
	au delà 5 Jours : <u>supplément</u>		en régie

Tout chargement mal constitué, élingues à refaire, produit dans sous-pont, tonnages importants mis à quai avec bâchage entraîne une facturation supplémentaire de manutention manuelle pour le personnel nécessaire + chariot-élévateur.

nous consulter

**RESTRICTIONS PORTUAIRES** : - Agréage à la charge du client  
 - Douanes : Exclu  
 - Assurance produit à la charge du client  
 - Stockage en **entrepôt** impossible

. Vrac & conditionnés**CHAPITRE 5****TARIFS 2022**

(Tonne)

**Opération de pesage des camions sur pont-basculé**

<b>La tonne transportée</b> (y compris tarage)	0,35 €
Pesage colis en magasin	en régie

**CHAPITRE 6****TARIFS 2022**

(Tonne)

**Traction sur voies ferrées**

Pour mise en place et sortie (trains complets)	en régie
Manoeuvre à poste	en régie

## CHAPITRE 7

## TARIFS 2022

### 1) Taxe d'usage des quais publics

Taxe due pour toutes les manutentions effectuées dans la concession du PORT, sans recours aux engins du concessionnaire

Le mètre linéaire / jour (par tranche indivisible de 120 mètres)  
+ frais de personnel pour superviser les opérations. En heure de régie

**27,37 €**  
**en régie**

### 2) Frais accessoires

Frais de gestion des stocks et correspondance	gré à gré
Photocopies, téléphone, imprimés (minimum par factures)	5,99 €
Relevé d'échelles de bateau (l'opération)	16,35 €
Bâchage	en régie
Echantillonnage	en régie

### 3) Travaux en régie

#### a) engins de manutention

Les taxes pour l'usage des appareils, sont dues par celui qui en fait la demande.  
Il sera fait application des tarifs prévus au chapitre I. "Appareils de manutention".  
**Toute heure commencée est due en entier. (1/2 journée = 4 heures)**

Les prix comprennent, exclusivement, l'engin, les frais de conduite et la force motrice.  
Le déplacement, comme le remorquage, à l'aller et au retour, sont à la charge de l'utilisateur.  
**Les temps de location se comptent, du départ de l'engin à son point de stationnement et à son retour au même point.**

Tous les autres frais de manoeuvre ou de déplacement effectués au cours des opérations, sur la demande des usagers ou sur l'ordre des agents chargés de la police du PORT (l'accrochage, le décrochage, l'approche et la manutention des colis et des mâts), seront à la charge de l'utilisateur.  
Il en sera de même pour la fourniture de bennes spéciales, chaînes et cordages destinés à saisir les colis et les mâts.

Les heures en régie exécutées en heures supplémentaires ou en dehors des jours ouvrables seront majorées dans les conditions prévues à l'article "C" ci après : "**Majorations pour H.S**"

b) Main d'oeuvre      HEURES NORMALES -      **52,37 €**

Les horaires du PORT sont :

du lundi au jeudi	07 H 00 - 12 H 00 13 H 30 - 16 H 30
le vendredi	07 H 00 - 14 H 00

#### c) Majoration pour heures supplémentaires

Les tarifs de manutentions, location d'engins, tracteur, pesage en régie, frais complémentaires... sont majorés de :

- . 50 % en dehors des heures normales de travail du PORT
- . 100 % pour le travail de nuit ou les dimanches & jours fériés

Sont considérées comme heures de nuits :      **de 21 H 00 à 06 H 00**

## 2) Application des tarifs de stockage dans les magasins, cases & sur les terre-pleins

Les taxes sont, à moins de conventions contraires, à la charge de l'utilisateur ; elles sont perçues pendant la durée du dépôt et calculées, selon le cas, au mois ou à la quinzaine.

La taxe au mois ou correspond à une période indivisible de 30 jours.  
Toute période commencée est due en entier.

Les taxes, à la tonne, sont applicables au poids brut, reconnu ou déclaré par écrit, à l'entrée, sans tenir compte des différences, à la sortie, provenant du déchet naturel.

Le concessionnaire n'est responsable du poids que lorsqu'il a procédé au pesage sur demande du déposant.

Le concessionnaire se réserve le droit de faire exécuter, d'office, aux frais du déposant, les manutentions qu'il jugerait nécessaires à la conservation des marchandises ; il pourra notamment faire désempiler et rempiler, tous les 6 mois, aux conditions déterminées par les tarifs, ou, à défaut d'après le temps passé par les ouvriers du PORT ( en régie) les marchandises en sacs, palettes ou colis séjournant dans ses cases ou sur ses terre-pleins.

Toutefois, le concessionnaire ne peut être rendu responsable de la détérioration de la marchandise qui résulterait de ce qu'elle n'a pas été manutentionnée pendant le séjour sur la concession.

Les taxes de stockage et les droits d'entrée et sortie sont indépendants des frais de manutention dus pour l'usage des appareils.

### Ils comprennent : (à l'entrée)

La prise de la marchandise à l'entrée du magasin, de la case ou limite terre-plein,  
Sa reconnaissance avec comptage des colis (sans pesage, ni mesurage),  
Son transport, à l'emplacement où elle doit être déposée,  
Son arrimage ou son empilage.

### (à la sortie)

Le comptage des colis,  
Le désarrimage,  
Le transport à la porte du magasin, de la case ou à la limite du terre-plein.  
Le désarrimage des colis se fait dans l'ordre où se trouve la marchandise, sans triage ni choix de colis.  
Si, outre du déposant, il devait en être autrement, le triage serait payé, d'après le temps passé, par les ouvriers du PORT employés en régie.

## B - TARIFS DE MANUTENTIONS

### 1) Déchargement de péniche et mise/terre-plein

	<u>TARIFS 2022</u>
	(Tonne)
00 - <u>Marchandises en sacs textiles</u> Palanquées pré-élinguées - 1 T à 250 KG	<b>en régie</b>
01 - <u>Marchandises en caisses</u>	<b>en régie</b>
02 - <u>Marchandises en balles</u> Pâte à papier - fardeau 1350 KG	<b>en régie</b>
03 - <u>Marchandises en fûts et palettes</u> Palette de 1500 KG	<b>en régie</b>

04 - <u>Marchandises non emballées</u>	
Fer en barres	en régie
Bois de grumes - L. inf. à 500 KG	en régie
Papier en rouleau sup. à 500 KG	en régie
Colis lourds ou fragiles	en régie

## 2) Marchandises non dénommées

Les marchandises ou matériaux non dénommés seront taxés par analogie ou, à défaut, leur manutention sera :

- soit, traitée de gré à gré entre le concessionnaire et le client,
- soit, exécutée par voie de location d'engin,
- soit, exécutée en régie.

## 3) Conditions générales de manutentions

- A** - La taxe sera à la charge de l'usager : son conditionnement devra être de qualité suffisante pour la protéger pendant les diverses manutentions qu'elle aura à subir, faute de quoi, les avaries qu'elle subirait seraient à sa charge.  
Toute heure commencée par un service complémentaire effectué par le personnel de la C.C.I.N.I. sera due en entier.
- B** - Tous les prix forfaitaires, à la tonne ou à l'unité, s'entendent par cargaison complète ou quantité équivalente à 900 tonnes pour marchandises mises à terre à l'aplomb de l'appareil de manutention.
- C** - Les prix ci-dessus ne comportent aucune opération de triage, comptage, classement & arrimage correct, pour la manutention de marchandises normalement conditionnées.
- D** - Les prix ne comportent pas les surestaries de bateau ou frais de stationnement des wagons, bâches, cadres etc...ou autres véhicules qui sont dans tous les cas, à la charge du client.

## C - PARTICIPATION ECO-ENVIRONNEMENTALE

Concerne tout flux de produit manutentionné par les services portuaires.

	<u>TARIFS 2022</u>
	(Tonne)
Contribution environnementale - Tonne entrée	<b>0,05 €</b>
Contribution environnementale - Tonne sortie	<b>0,05 €</b>

## D - CONDITIONS FINANCIERES

Escompte : néant - Pénalités : 3 fois le taux d'intérêt légal en cours, au prorata de la période de retard, majorées d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs au montant forfaitaire de 40€, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée.

## E - LITIGES

Attribution exclusive de juridiction pour tous litiges éventuels, notamment avec nos fournisseurs et les usagers du port est expressément réservée aux tribunaux de Vienne notwithstanding toute clause contraire qui sera réputée non écrite, même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs.